



Reconnaissance et droit

Par Choupie20

Mon conjoint a eu deux enfants avec son ex compagne, avec le temps j'ai remarqué certaines choses étranges. Son premier enfant porte uniquement le nom de la mère (né en 2006) et le second les deux noms, à mon souvenir pour le premier enfant, c'est son ex belle mère qui est allée le petit à la naissance car ils étaient séparés à ce moment là.

Première question : vu qu'il y a que le nom de la mère pour le premier, mon conjoint n'est pas légalement son père au niveau de la législation c'est ça ?

Deuxième question : le grand est en froid avec sa mère depuis quelques temps et vit chez nous, risquons nous quelque chose aux yeux de la lois, si son ex porte plainte?

J'ai besoin de réponses car nous avons le projet de nous marier et son ex est assez envahissante, et nous pose souvent problème, et je sens bien qu'il se sent coincé mais ne me dit rien... en réfléchissant bien je vois qu'il y a des choses qui clochent et je veux savoir les risques ou non risques si un jour on vient à être marié ! Je suis carré dans ma vie et je ne veux pas me retrouver dans de beaux draps pour des non dit et avoir les cartes en mains et savoir ce que j'avance et soupçonné avant de parler avec mon conjoint. Merci d'avance de votre réponse, cordialement.

Par ESP

B O N J O U R

Sur ce site, les interventions débutent et se terminent par des formules de politesses.

Le nom, l'origine de la déclaration ne prouvent rien en terme de filiation.

Je vous conseillerais de demander un extrait intégral d'acte de naissance.